

Annexe B

**A renvoyer au
par courrier (de préférence recommandé) :
Service de l'enseignement à domicile
Direction générale de l'enseignement obligatoire
Bureau 3F330
Rue Adolphe Lavallée, 1
1080 Bruxelles**

Déclaration d'enseignement à domicile Année scolaire 2025-2026

Par cette déclaration, le(s) parent(s) ou la personne investie de l'autorité parentale déclare(nt) qu'ils font le choix d'inscrire le mineur à l'enseignement à domicile et que, par conséquent, conformément à l'article 1.7.1-12 du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, **il ne sera inscrit ni dans un établissement scolaire organisé ou subventionné par la Communauté française ni dans un établissement visé à l'article 1.7.1-2 du même décret**. Toute inscription dans un établissement doit être communiquée au Service de l'Enseignement à domicile dans les plus brefs délais.

Coordonnées personnelles

Je (nous) soussigné(e)(s) (nom et prénom) :

.....

Téléphone(s) :

Adresse(s) courrier électronique :

agissant en tant que personne(s) investie(s) de l'autorité parentale ou qui assume la garde en droit ou en fait du mineur déclare avoir pris connaissance des dispositions légales concernant l'obligation scolaire et inscrire à l'enseignement à domicile le mineur suivant :

Nom et Prénom(s) :

Lieu et date de naissance :

Domicile (Rue, N°, CP, commune) ¹ :

.....

.....

Numéro de registre national *de l'enfant* :

--	--	--	--	--	--

--	--	--

--	--

¹ Il s'agit de l'adresse à laquelle l'ensemble des courriers liés à l'obligation scolaire de votre enfant vous seront envoyés. En cas de changement d'adresse, il est donc de votre responsabilité d'en avertir l'Administration dans les plus brefs délais.

Cadre de l'enseignement

L'enseignement sera prodigué au mineur (*cocher la mention utile*) :

☐ A la maison

☐ En dehors du domicile, si oui, préciser :

.....
.....

Parcours antérieur

1. Certificat(s) obtenu(s) (*cocher la/les mention (s) utile(s)*) :

☐ Aucun certificat

☐ Certificat d'études de base (CEB) à la date du :

☐ Certificat d'enseignement secondaire du premier degré (CE1D) à la date du

☐ Certificat d'enseignement secondaire du deuxième degré (CE2D) à la date du

☐ Autre

Préciser :

Remarque : Il vous est demandé de joindre à la déclaration d'enseignement à domicile la copie du dernier certificat obtenu.

2. Années scolaires antérieures *de l'enfant* :

.../... ..

.../... ..

.../... ..

.../... ..

.../... ..

.../... ..

.../... ..

.../... ..

.../... ..

Demande de dérogation

Je (nous) désire (désirons) introduire une demande de dérogation telle que prévue par les articles 1.7.1-12, § 2 ou 1.7.1-14, § 2 et 1.7.1-22 du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire² (cocher la mention utile) :

- ☐ Non
☐ Oui

Dans l'affirmative, la demande de dérogation doit être rédigée sur un document libre et jointe à la déclaration d'enseignement à domicile. Elle doit être accompagnée de tout document probant pouvant justifier des éléments invoqués dans votre demande.

Note de l'Administration :

Dérogation aux conditions de certification (article 1.7.1-12, § 2) :

À partir de 12 ans (âge atteint au plus tard le 31/08), votre enfant doit avoir obtenu :

- le **C.E.B.** durant l'année scolaire des **12 ans** ;
- le **C.E.1.D.** durant l'année scolaire des **14 ans** ;
- le **C.E.2.D.** (ou **A.O.A.** ou **A.O.B.** de fin de **4^e secondaire**) durant l'année scolaire des **16 ans**.

Si votre enfant n'a **pas obtenu** le certificat attendu, **vous devez introduire une demande dérogation**, en même temps que la déclaration d'enseignement à domicile.

Pour introduire cette demande, veuillez vous référer aux informations mentionnées sur cette page :

<http://enseignement.be/index.php?page=28601&navi=4923#dérogation>

Demande d'adaptation du niveau des études (articles 1.7.1-14, § 2 et 1.7.1-22) :

Si votre enfant souffre d'un **trouble** de santé, d'apprentissage, du comportement ou est atteint d'un **handicap** moteur, sensoriel ou mental qui a des **conséquences sur son parcours scolaire**, **vous pouvez demander une adaptation du niveau des études** à atteindre ou des conditions de passation du contrôle.

Pour introduire cette demande, veuillez vous référer aux informations mentionnées sur cette page :

<http://www.enseignement.be/index.php?page=28601&navi=4923#adaptation>

Pour toute question, **n'hésitez pas à contacter le service** par téléphone au **02/690.86.90** (du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 16h) ou par email à l'adresse : edep@cfwb.be

² **Article 1.7.1-12, § 2** : En même temps que la déclaration visée au paragraphe 1er, les parents d'un mineur soumis à l'obligation scolaire qui ne remplit pas les conditions fixées aux articles 1.7.1-19 et 1.7.1-20 peuvent introduire une demande de dérogation motivée. La demande expose les motifs pour lesquels ces conditions ne sont pas remplies et les objectifs poursuivis par l'enseignement à domicile. Elle est accompagnée d'un plan individuel de formation et des documents justificatifs.

Article 1.7.1-14, § 2 : Par dérogation au paragraphe 1er, le niveau des études à atteindre peut être adapté lorsque l'enfant mineur soumis à l'obligation scolaire présente des troubles de santé, d'apprentissage, du comportement ou lorsqu'il est atteint d'un handicap moteur, sensoriel ou mental.

Dans ce cas, les parents introduisent, lors de la déclaration visée à l'article 1.7.1-12, alinéa 2, une demande de dérogation motivée.

La Commission de l'enseignement à domicile détermine les adaptations nécessaires après avis du Service général de l'inspection.

Article 1.7.1-22 : Sur demande motivée des parents, la Commission, après avis du Service général de l'inspection, peut dispenser les mineurs soumis à l'obligation scolaire et bénéficiant de la dérogation prévue à l'article 1.7.1-14, § 2, de présenter les épreuves visées aux articles 1.7.1-19 et 1.7.1-20. Elle peut également accorder un délai supplémentaire pour la présentation de ces épreuves.

1. Est-il prévu que votre enfant présente des épreuves certificatives dans le courant de cette année scolaire ? (cocher la mention utile) :

☐ Non

Préciser :.....
.....

☐ Oui (cocher la mention utile) :

- ☐ CEB (certificat d'études de base)
- ☐ CE1D (certificat d'enseignement secondaire du premier degré)
- ☐ CE2D (certificat d'enseignement secondaire du deuxième degré)
- ☐ Autre

Préciser :

2. Pouvez-vous, si vous le souhaitez, préciser le motif de l'inscription à l'enseignement à domicile ?

.....
.....
.....
.....
.....

3. Votre enfant sera-t-il suivi par une personne tierce ou une A.S.B.L. dans le cadre de sa scolarité ?

☐ Oui

☐ Non

Si oui, pouvez-vous, si vous le souhaitez, nous préciser les coordonnées de la personne tierce ou de l'ASBL ?

.....
.....
.....
.....

4. Quelles ressources avez-vous prévu d'utiliser afin que votre enfant puisse atteindre ses objectifs lors de l'année scolaire à venir (ex. plan individuel de formation, manuels, cours de l'enseignement à distance, outils pédagogiques, etc.) ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

5. Remarques ou informations qui vous semblent pertinentes

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

- ☐ J'accepte que les convocations aux contrôles du niveau des études et les décisions de la Commission de l'enseignement à domicile me soient transmises par courrier électronique.
Dans tous les cas, je m'engage à recevoir ou aller retirer à la poste les courriers qui me seront envoyés par la voie recommandée.
- ☐ J'autorise le Service de l'enseignement à domicile, agissant pour la Commission de l'enseignement à domicile et dans le respect du RGPD, à se voir communiquer :
- ☐ un relevé des devoirs rentrés auprès de la Direction de l'enseignement à distance (Service général du numérique éducatif) ;
 - ☐ le relevé d'inscription et les résultats obtenus par mon enfant aux épreuves du C.E.B. auprès de la Direction des standards éducatifs et des évaluations ;
 - ☐ le relevé des inscriptions aux épreuves, la mention du cycle d'inscription, le titre visé, les résultats obtenus auprès de la Direction des jurys

Fait à, le

Signature(s)